

MENSUEL ÉDITÉ PAR LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Animaux

NUMÉRO 339 - JUILLET-AOÛT 2004 - 2,80 €



MAGAZINE

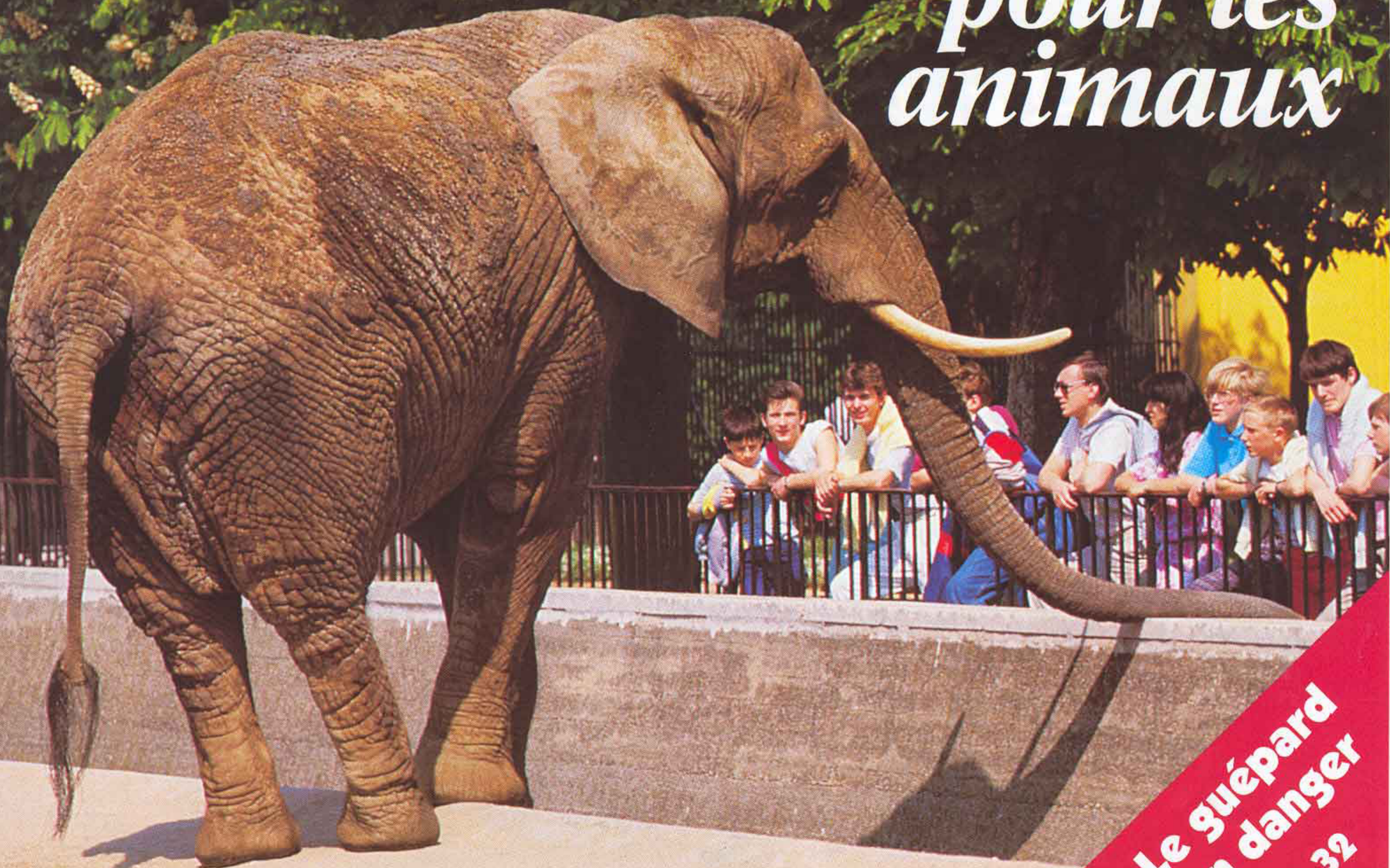


**Notre
entretien
Steevy**



**Faune
sauvage
Le grand
labbe**

ZOOS. *La perpétuité pour les animaux*



**Le guépard
en danger
P. 32**



Avec ses trois bandes sur le dos et ses taches longilignes, ce guépard royal se différencie des guépards normaux.

PHOTOS : JEAN-YVES ROUTIER

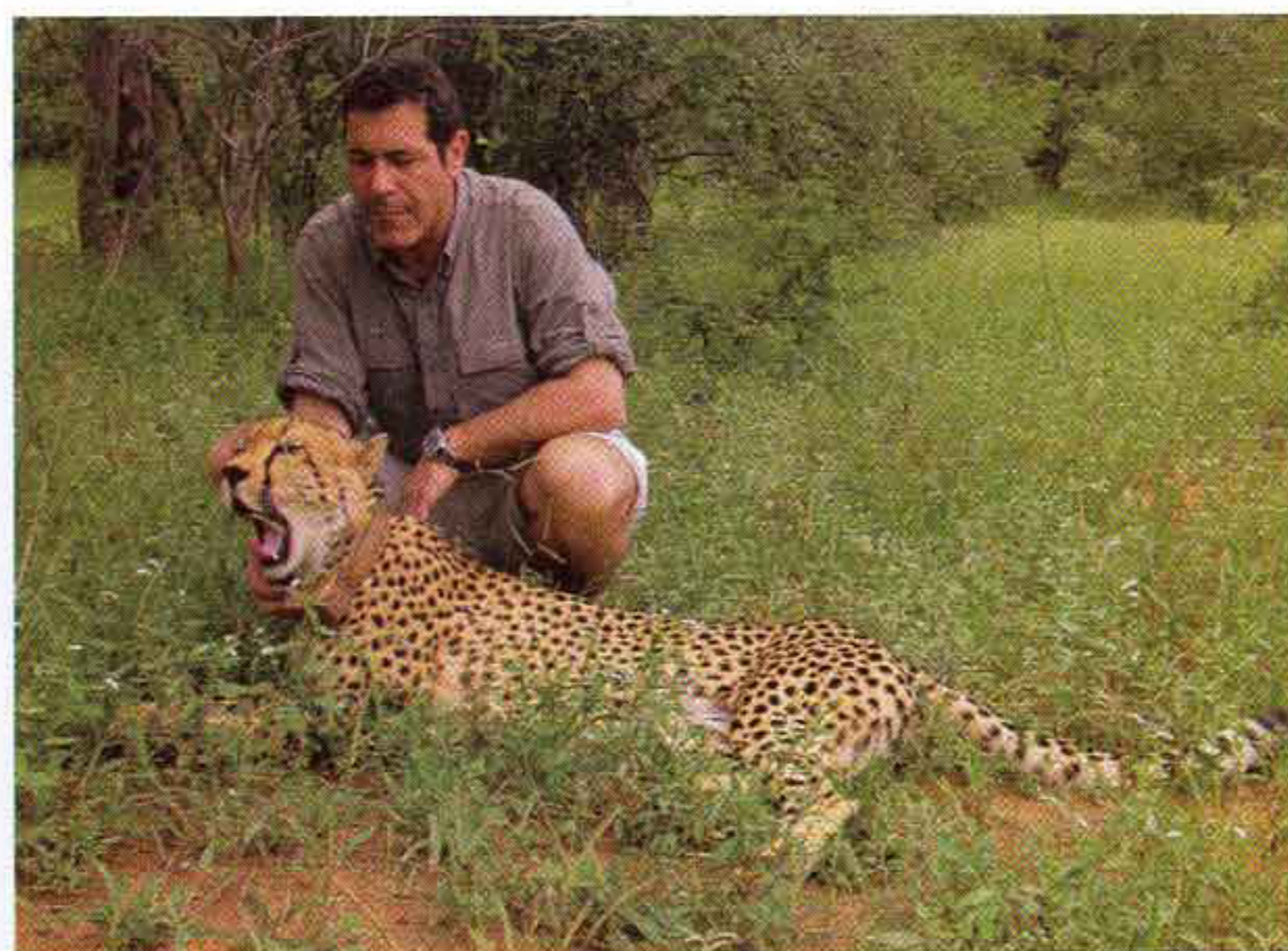
Le guépard : un sprint fin

Pour toutes les institutions mondiales, le guépard est une espèce menacée, classée par l'UICN (Union internationale de la conservation de la nature) comme vulnérable. Il est référencé à l'annexe 1 de la CITES et y figure comme espèce en danger d'extinction.

Dr vétérinaire Jean-Yves Routier, Président Cresam-France et Co-directeur Cresam-Afrique du Sud

en convoitant toujours plus de terres cultivables, en multipliant les voies de communication et en se focalisant sur la sécurité de ses biens et de sa famille, l'homme est la cause principale de la disparition progressive du guépard. Aujourd'hui, des fermiers le piègent et l'abattent parce qu'il attaque leur bétail. L'expansion de l'agriculture a cloisonné son biotope : la femelle étant solitaire, une trop grande promiscuité inhibe le comportement sexuel du mâle et favorise la suppression de l'œstrus chez la femelle.

Pour preuve, sur la seule période 1960-1975, alors que la chasse était encore autorisée, la population sauvage a diminué de près de 50%. Actuellement, il ne reste que 2 000 à 8 000 guépards dans le monde. En Afrique du



JEAN-YVES ROUTIER

Sud, au parc Kruger* précisément, on recensait 400 guépards en 2001. En 2003, on ne compte plus que 170 individus.

La compétition avec les autres espèces est très importante. Au Pleistocène (10 000-12 000 ans avant J.-C.), suite à plusieurs catastrophes écologiques – climatique, épizootique... –, de nombreux animaux ont été anéantis. Dès lors, les grands prédateurs se sont nourris de prédateurs plus faibles. Ainsi, petit à petit,

La particularité des guépards est la consanguinité.

Ci-dessus : le Dr Routier en mars 2004 lors du relâcher de la femelle Savannah suite à une anesthésie générale.

le guépard est devenu une proie. Il a donc dû coloniser une nouvelle niche écologique. Pour éviter la concurrence avec les autres prédateurs, il chasse le jour. Ses longues larmes noires, sous ses grands yeux, lui permettent d'absorber la lumière du soleil et donc de ne pas être ébloui. Il s'est adapté à la course, ses griffes ne sont plus rétractiles et lui servent de crampons. Quant à ses narines, elles sont devenues très larges, augmentant ainsi le débit d'oxygène indispensable aux muscles du sprinter. Mais ceci a pour conséquence de diminuer l'ouverture de sa mâchoire et de le limiter à de petites proies très rapides.

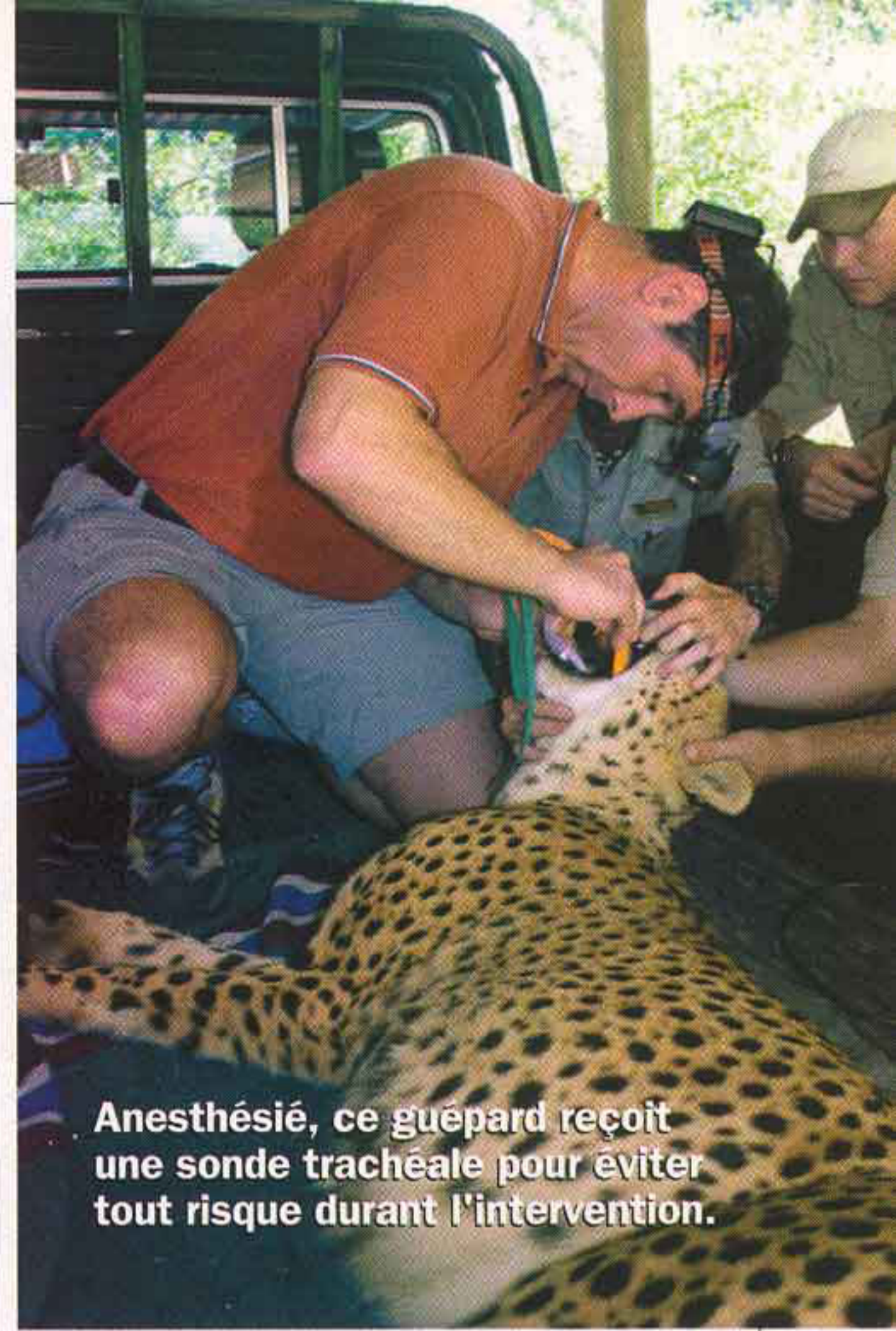
Le guépard ne peut plus défendre sa progéniture et il s'efface alors devant les autres prédateurs : lions, hyènes, léopards..., les jeunes sont alors souvent tués. La mortalité des jeunes est très élevée : 70% n'atteignent pas l'âge de 9 mois et 98% des jeunes guépards n'atteignent pas 18 mois !

Une course pour la vie

Après ce goulot d'étranglement, il ne restait principalement que des guépards de souche namibienne qui ont ensuite colonisé l'Afrique australe, générant un taux de consanguinité important. La non variabilité génétique du guépard est un point capital pour comprendre son extinction. Il est surprenant de



Une équipe du Cresam avec une lionne blanche pratiquant une échographie sur le terrain.

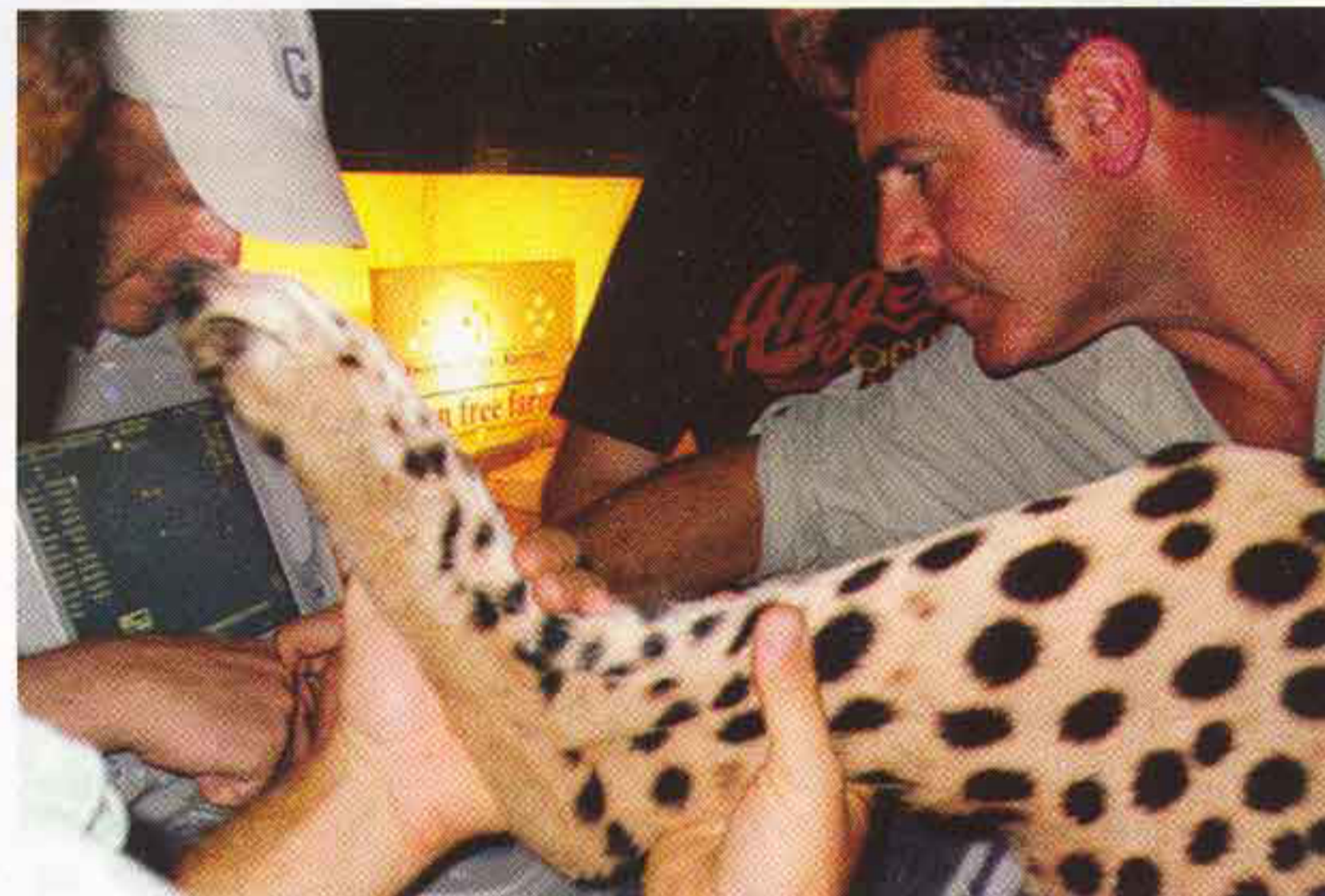


Anesthésié, ce guépard reçoit une sonde trachéale pour éviter tout risque durant l'intervention.

mal contre son extinction

savoir qu'un lambeau de peau pris sur un guépard et greffé sur un autre, isolé géographiquement, (l'allogreffe) n'entraîne pas de rejet. La preuve du monomorphisme génétique apparaît donc évidente et assimile tous les guépards à de véritables "jumeaux génétiques".

Cette consanguinité a des répercussions importantes sur la qualité de la semence puisqu'effectivement le taux de spermatozoïdes anormaux est supérieur à 70 % (en comparaison, il est de 30 % chez le lion). Seuls, quelques très rares mâles sont donc fertiles.



Un contrôle échographique par le Dr Routier. Scientifiques, vétérinaires et bénévoles ont engagé une course contre la montre pour sauver le guépard.

JEAN-YVES ROUTIER

En conclusion

- les accouplements sont rares (cf. facteurs environnementaux)
- les mâles sont souvent stériles (cf. facteurs génétiques)
- les bébés sont souvent tués (cf. concurrence avec les autres espèces)

Dans une décennie, il n'y aura plus de guépards. Cette idée n'est pas acceptable et il faut lutter contre son extinction. C'est la raison d'être du Cresam. ●

(*) La superficie du parc Kruger est égale à une fois et demi celle de la Suisse.

Le Cresam : remettre à l'état sauvage des espèces vulnérables

Le Cresam (Centre de Reproduction des Espèces Sauvages Africaines), qui regroupe le Cresam-France, association de type 1901, et le Cresam-Afrique du Sud, "no profit company", regroupe des bénévoles passionnés par la faune sauvage, des scientifiques et des vétérinaires.

A chaque mission en Afrique du Sud, sur chaque guépard anesthésié, des prélèvements de peaux, de salive et de sang sont effectués à des fins génétiques pour connaître sa filiation. Il s'agit aussi de rechercher des gènes récessifs, comme le gène royal du guépard. Il ne reste qu'une petite trentaine de guépards royaux dans le monde, dont peu de femelles reproductibles. Actuellement, le Cresam tente d'insémi-

ner artificiellement une femelle royale. Les résultats sont prometteurs : des implants hormonaux testés ont déclenché les chaleurs de cette femelle. En parallèle, un bon mâle reproducteur lui a été attribué : ses spermatozoïdes lui ont été prélevés, sous anesthésie générale, par électro-éjaculation.

Des conditions drastiques

L'objectif du Cresam est de remettre à l'état sauvage les espèces en voie de disparition : guépard, hyène brune, hippotrague rouan... Chaque réserve avec laquelle travaille le Cresam accepte, par contrat, ses conditions, à savoir :

- pas d'animaux dans des cages ;
- ni vente, ni commerce d'animaux ;
- pas d'animaux utilisés pour la chasse,

les trophées, ou à des profits personnels (cirque, animal de compagnie...). Les animaux seront relâchés dans leur milieu naturel et maintenus à l'état sauvage originel. Il n'y aura pas d'imprégnation par l'homme avec les bébés de deuxième génération afin de préserver leur caractère sauvage. Le but ultime serait un nouveau concept : un "puits génétique" d'animaux en voie de disparition, maintenus à l'état sauvage dans des réserves étudiées spécialement pour elles : capacité d'accueil, biomasse, équilibre des prédateurs... Ces sites serviront à repeupler les autres réserves d'où ces animaux ont disparu, dès lors que leurs capacités d'accueil seront jugées acceptables par le Cresam. ●